

## Les Amis de La Vie Sud 77 - Rencontre du samedi 22 juin 2024

### A l'église Saint-Paul de La Rochette

Après une longue interruption, nous nous retrouvons à 7 personnes. Lecteurs de La Vie, nous nous intéressons aujourd'hui cependant non à un article de l'hebdomadaire mais à un livre dont le titre résume le sujet du jour : « **Tous sociétaires ! L'entreprise mutualiste, un modèle pour la société du XXIème siècle** ».

Ce livre ne doit rien au hasard et nous est connu par le relais d'amis de mouvements et associations comme l'ACI. Le thème est une réponse possible aux défis que notre société d'aujourd'hui doit affronter, notamment un modèle capitaliste qui, poussé à l'extrême est source d'inégalités et de violence. Certes, Adrien COURET « prêche pour sa paroisse » en citant un exemple de mutualisme réussi à la MACIF (Mutuelle des Agriculteurs, Commerçants et Industriels de France). Nous connaissons bien d'autres exemples qui semblent aller de soi dans les domaines des assurances, de la santé, de la banque, et d'une manière générale de l'entreprise. L'enjeu est ni plus ni moins d'essayer de bâtir une Economie Sociale et Solidaire (ESS) où l'homme a toute sa place et est reconnu dans ses droits, sa dignité, son adhésion libre et responsable à l'effort commun.

Certains participants parlent de leurs expériences vécues ou connues :

- le droit est un domaine où est promue l'égalité devant la Loi, censé éviter la « loi du plus fort ».
- le système bancaire n'est pas l'affaire que de financiers peu scrupuleux recherchant avant tout le profit. Il peut avoir un but social, proposer l'épargne solidaire, adopter le type coopératif où la banque est au service de ses clients et s'ajuste à leurs besoins (exemple de la « Banque des pauvres » fondée par le Prix Nobel Muhammad YUNUS, proposant le micro crédit aux populations défavorisées). Ce coup de pouce au développement est repris par des ONG comme le CCFD-Terre solidaire qui est engagé aussi dans le commerce équitable où les petits producteurs sont des partenaires responsables de leur propre développement et celui de leur région.
- l'idée mutualiste doit entrer dans l'entreprise. La visibilité, le dialogue, entre direction et salariés peuvent non seulement éviter des conflits mais être une motivation pour participer à une mission commune. On peut faire référence aux « Lips » qui, pour sauver les emplois et l'activité dans l'horlogerie, ont créé une coopérative ou, à Melun, à la Cooper née de l'idée d'un pharmacien de créer une entraide entre les officines. Elle associe les salariés à cette entreprise.
- dans le domaine du logement, on peut citer les réponses aux besoins de familles démunies pour les sortir de l'isolement avec les projets d'ATD, de l'Abbé Pierre, d'Habitat et humanisme... L'idée générale est celle du « contrat social » où personne ne doit être perdant.

Il faut espérer que la Loi PACTE récente encouragera des entreprises à expérimenter un peu d'éthique dans un environnement qui fait encore peu de place à cette idée.